



ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

EXECUTIVE COMMITTEE

In last week's Bulletin (Nr. 11/83), it was mentioned that the Executive Committee was mandated to nominate the Staff representatives for the informal discussions, with representatives of CERN Council and with the Director General on the subject of improving the Staff Association's rôle with respect to the CERN Council.

The following people have therefore been selected :

- . Pierre DARRIULAT
- . Luit DE JONGE
- . Michael DORAN
- . Guy MAURIN
- . Gordon MUNDAY

On Friday 11 March 1983, a brief meeting took place between Sir Alec MERRISON, Pr. H. SCHOPPER, M. DORAN, L. DE JONGE and S. TURNER.

Its purpose was to prepare for the first meeting, which will take place on 28 March 1983.

COMITE EXECUTIF

Dans le Bulletin Hebdomadaire de la semaine dernière (No. 11/83), nous avons mentionné que le Comité Exécutif était mandaté pour nommer les représentants du Personnel à des réunions informelles avec les représentants du Conseil de l'Organisation et le Directeur général. Le but de ces entretiens est le renforcement du rôle de l'Association du Personnel vis-à-vis du Conseil de l'Organisation.

Les personnes suivantes ont été choisies :

- . Pierre DARRIULAT
- . Luit DE JONGE
- . Michael DORAN
- . Guy MAURIN
- . Gordon MONDAY

Le vendredi 11 mars 1983, une entrevue a eu lieu entre Sir Alec MERRISON, Pr. H. SCHOPPER, M. DORAN, L. DE JONGE et S. TURNER.

La discussion a porté sur la préparation de la première réunion qui se déroulera le 28 mars 1983.

CLUBS

PHOTO-CLUB

ADHESION AU PHOTO-CLUB

Cotisation annuelle : FS 40.-
Cotisation annuelle, Section ASPA : FS 20.-
Location d'un casier dans le Labo : FS 10.-

L'acquittement de la cotisation permet au membre :

- . l'inscription aux cours de photographies
- . l'utilisation des chambres noires,
- . l'utilisation du copieur de diapositives,
- . l'accès à la bibliothèque,
- . l'affiliation à l'Association Suisse des Photographes Amateurs, la participation au concours inter-firmes,
- . la participation à notre concours annuel et la participation aux quatre manifestations organisées par l'ASPA (concours ordinaire N et B, concours portfolio N et B, concours couleurs, concours diapositives).

Sur toutes ces possibilités qui vous sont offertes, les renseignements peuvent être obtenus au cours des réunions des 1er et 3ème mercredi de chaque mois, dans le local des Clubs.

RAPPEL DU REGLEMENT DES CONCOURS N & B ET PORTFOLIO ORGANISES PAR L'ASPA.

Les photos tirées sur papier peuvent être présentées montées ou non. Le support ne devrait pas dépasser 1mm d'épaisseur. Les images teintées, résultant d'un procédé monocouche, sont acceptées.

Format imposé, sans marge, avec tolérance internationale 30 x 40 cms. Le plus grand côté doit mesurer 38 à 40 cms. Le format carré 30 x 30 cms est admis.

Titre et signe de reconnaissance doivent figurer au verso.

Le Photo-Club se charge des frais d'inscription et d'expédition.

LES CONCOURS SUIVANTS SONT OUVERTS

- . Ordinaire N & B, sujet libre.
Chaque participant peut présenter jusqu'à 3 photos.
- . Portfolio N & B.
Aperçu du travail créatif présentant un choix de thème libre, comprenant 5 à 10 photos.

Date limite pour la remise des épreuves :
MERCREDI 20 AVRIL 1983 à 17h.30, au cours de notre permanence dans le local des Clubs, Bât. 504, au 1er étage.